

Des associations tunisiennes exigent des autorités marocaines qu'elles libèrent le rédacteur en chef du journal *Akhbar al yaoum* et qu'elles mettent un terme à la criminalisation de la liberté d'expression et de la liberté de de presse

Tunis, le 27 mai 2020

Les associations tunisiennes soussignées exigent des autorités marocaines qu'elles libèrent Slimane Raïssouni, rédacteur en chef du journal indépendant *Akhbar Al Yaoum* et qu'elles cessent de monter de toutes pièces des affaires pénales pour faire taire des journalistes et des militants des droits de l'homme et criminaliser la liberté d'expression et la liberté de presse.

Des sources journalistiques et des informations en provenance d'organisations de défense des droits humains indiquent que Slimane Raïssouni, qui a été arrêté près de son domicile à Casablanca le 22 mai courant, a comparu le 25 mai devant le procureur du roi près de la Cour d'appel de Casablanca à la suite de quoi le juge d'instruction l'a inculpé « d'attentat à la pudeur commis avec violence et séquestration » et a ordonné son incarcération à la prison d'Oukacha dans la même ville, fixant au 11 juin prochain l'audience consacrée à « l'interrogatoire détaillé ».

L'arrestation de Slimane Raïssouni est survenue huit mois environ, après la libération de sa consœur du journal *Akhbar Al yaoum*, Hager Raïssouni, amnistiée par le roi après sa condamnation ainsi que celle de son fiancé à un an de prison pour avortement illégal, à la suite d'une procédure judiciaire « où les normes en matière de procès équitable n'ont pas été respectées ».

Le procès intenté au rédacteur en chef de ce journal indépendant s'ouvre également un peu moins de deux ans après un jugement aussi attentatoire à la Constitution du Royaume marocain et à l'obligation qui incombe à ce dernier de respecter Le Pacte international relatif aux droits civiques et politiques, et condamnant son fondateur et directeur de rédaction, Toufik Bouachrine, à 12 ans de prison pour les délits de « traite des êtres humains », « d'exploitation sexuelle », « d'attentat à la pudeur commis avec violence », « viol, tentative de viol et harcèlement sexuel, ... Un jugement en appel, prononcé en 2019, a aggravé sa peine à 15 ans de réclusion. Le groupe de travail des Nations Unies au sujet de cette détention arbitraire a d'ailleurs estimé que la privation de Bouachrine de sa liberté était injuste et a exigé sa libération et la réparation du préjudice qu'il a subi :

https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Detention/Opinions/Session83/A_HRC_WGAD_2018_85.pdf

L'association marocaine « la liberté maintenant » a condamné l'arrestation de Slimane Raïssouni, rédacteur en chef du journal *Akhbar Al Yaoum* et appelé à sa libération immédiate

et au respect de la Constitution marocaine qui protège les libertés et les pactes internationaux. Elle a également considéré que son arrestation était prévue « en raison de ses éditoriaux très critiques » et des diffamations auxquelles il a été exposé.

Les associations signataires réaffirment que la protection de la liberté d'expression et de la liberté de presse au Maroc et dans le reste des pays arabes est une condition essentielle pour éradiquer la corruption et le despotisme qui rongent leurs institutions et les menacent d'une régression croissante.

Les associations signataires

- Association histoire et mémoire commune pour la liberté
- Association Beity
- Association des femmes tunisienne pour la recherche sur le développement
- Association pas de paix sans justice
- Association tunisienne de défense des libertés individuelles
- Association tunisienne de défense des valeurs universitaires
- Association tunisienne des femmes démocrates
- Association Vigilance pour la démocratie et l'Etat civique
- Centre de soutien à la transition démocratique et aux droits de l'homme (DAAM)
- Centre de Tunis pour la liberté de la presse
- Coalition civile pour les libertés individuelles (40 associations).
- Coalition tunisienne pour l'abolition de la peine de mort
- Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie
- Fondation Hassen Saadaoui pour la démocratie et l'égalité
- Forum Attajdid pour la pensée progressiste
- L'association Perspectives el Amel tounsi
- Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme
- Organisation 10_23 de Soutien au Processus de la Transition Démocratique.
- Organisation contre la torture en Tunisie
- Syndicat national des journalistes tunisiens
- Union Tunisienne des medias associatifs